

DIRECTIVES TECHNIQUES NATIONALES

2015



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON



MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

SOMMAIRE

Préambule	3
1. Cadre de référence	4
1.1. Textes et documents de référence.....	4
1.2. Organisation fédérale	4
1.3. Les quatre actions du plan annuel de performance du programme sport du MVJS.....	6
1.4. Plan de développement fédéral : DEVELOPPER ► FORMER ► GAGNER.....	6
1.5. Des objectifs et des indicateurs fédéraux partagés avec le MVJS	7
2. Développer la pratique et former de manière durable	8
2.1. Axe n°1 : Développer le Triathlon pour tous.....	8
2.2. Axe n°2 : Former et Professionnaliser, accompagner l'emploi	9
2.3. Le développement durable	11
2.4. Mise en œuvre des dispositifs, moyens mobilisés.....	12
3. Développer le Sport de Haut-niveau et renforcer le rang de la France	13
3.1. Axe n°3 : Accompagner pour Gagner	13
3.2. Développer les relations internationales.....	14
3.3. Prévention par le sport et protection des sportifs.....	15
3.4. Mise en œuvre des dispositifs, moyens mobilisés.....	15

Préambule

Objet du document

Ce document reprend l'ensemble des Directives Techniques Nationales proposées par le DTN, pour l'année sportive 2015 et s'inscrit plus globalement dans l'olympiade 2013-2016. **Les axes directeurs** sont définis au travers des **intentions ministérielles en matière d'objectif**, des contraintes de la Loi Organique relative à la Loi de Finance (LOLF), de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et du **plan fédéral de développement**. Les principaux axes des Directives Ministérielles doivent être déclinés au travers du **Plan Annuel de Performance (PAP)**. Les Directives Techniques Nationales définissent les intentions et objectifs 2015 de la F.F.TRI. au travers les missions et responsabilités de l'ensemble des cadres techniques et des acteurs de la fédération.

A qui s'adresse-t-il ?

Ce document s'adresse principalement aux **CTS** (cadres techniques sportifs) placés auprès de la F.F.TRI. mais aussi **aux salariés et aux élus de la fédération**. Ces derniers définissent le plan de développement de la fédération et contribuent également à sa mise en application en collaborant avec les CTS au sein des différentes commissions fédérales. Il est par ailleurs adressé aux **CTL, aux Présidents et aux différents référents des ligues régionales** qui participent activement à la déclinaison des différents plans de développement fédéraux au niveau régional.

Les Directives Techniques nationales constituent un document de référence accessible à tous, permettant de :

- comprendre et **partager la logique qui sous-tend les choix d'action pour l'année 2015** quel que soit sa place dans le dispositif
- **orienter les acteurs vers les dispositifs et les outils existant, les réseaux et personnes ressources qui les animent et les portent.**
Des «liens» vous permettent d'accéder à des informations plus détaillées.
- **être structurées par actions et objectifs**, conformément au « programme sport »
- **établir des indicateurs de performance** en cohérence avec ces objectifs.
Ces derniers peuvent être partagés avec le Ministère ou internes à la fédération.

Elles ont été conçues dans le but d'établir :

- **un fil directeur pour les cadres, les acteurs et partenaires** dans la perspective du projet olympique
- **une démarche collective cohérente** au regard des enjeux et des contraintes actuels.

1. Cadre de référence

1.1. Textes et documents de référence

◆ Décret et instruction

Ces directives sont établies en vertu de l'article 5 du décret n°2005-1718 du 28 décembre 2005 relatif à l'exercice des missions de Conseiller Technique Sportif (CTS) auprès des fédérations sportives.

«Le Directeur Technique National (DTN) élabore, en accord avec le président de la fédération, des directives techniques nationales puis les adressent aux entraîneurs nationaux, aux conseillers techniques nationaux. Les relations fonctionnelles entre d'une part, les agents exerçant des missions de conseillers techniques sportifs, et d'autre part, le président de la fédération sont précisées dans la convention-cadre prévue à l'article 8. »

◆ Convention Cadre

La convention cadre entre le MVJS et la F.F.TRI. rappelle les points suivants :
« Le Directeur Technique National exerce une autorité technique sur l'ensemble des CTS (EN, CTN) ainsi que sur les CTL et salariés de la fédération, qui contribuent à la mise en œuvre des directives techniques nationales.

◆ Lettres de missions

La lettre de mission des CTS est établie pour un an par le DTN en accord avec les directives techniques nationales. Leur action peut s'appuyer sur des documents internes tels que les fiches de poste et peut se résumer en trois verbes : **CONCEVOIR, CONSEILLER, CONVAINCRE.**

1.2. Organisation fédérale

◆ Au niveau national :

Président de la Fédération: *Philippe LESCURE*

Le bureau directeur fédéral qui est l'organe exécutif du Comité Directeur est composé du Président, de cinq Vice-présidents, d'un secrétaire, et d'un trésorier ainsi que leur adjoint.

Chaque vice-président est en charge d'un secteur :

- Développement : *Jean-Michel BUNIET*
- Haut Niveau et des Affaires Internationales : *Dominique FRIZZA*
- Communication et du Marketing : *Frank GASQUET*
- Relation avec les Ligues Régionales : *Cédric GOSSE*
- Vie Sportive Nationale : *Dominique SAGARY*

Le comité directeur fédéral regroupe 32 personnes.

La Direction Technique Nationale est composée de vingt et un CTS placés auprès de la F.F.TRI. :

Direction Technique Nationale

- Le DTN : *Frank BIGNET*
- Un DTN Adjoint, relations transversales (relation ligues, finances,...) : *Stéphane ZIMMER*
- Un DTN Adjoint en charge du développement : *Laurent MASSIAS*
- Un Adjoint au DTN en charge des Equipes de France : *Benjamin MAZE*
- Un Adjoint au DTN en charge du PES : *Gérard HONNORAT*
- Un Adjoint au DTN en charge de la formation : *Sébastien LIBICZ*
- Des Entraîneurs Nationaux
- Des Conseillers Techniques Nationaux

Vingt commissions mixtes nommées par le Président et composées de membres élus au comité directeur de la F.F.TRI., de licenciés fédéraux, de salariés et de CTS.

[Organigramme Commissions F.F.TRI.](#)

◆ Au niveau régional :

Président de la Ligue Régionale

Le bureau directeur de la ligue, organe exécutif du Comité Directeur est composé du Président, de Vice-présidents, d'un secrétaire et d'un trésorier

La ligue régionale est constituée d'au moins quatre commissions dont la **Commission Technique de Ligue**. Sa composition et ses attributions sont définies par le règlement régissant le fonctionnement de la Direction Technique Nationale. Le **Conseiller Technique de Ligue** (CTL) est nommé par le Directeur Technique National sur proposition du président de ligue.

Le comité directeur décide de la création de toute commission et/ou peut nommer des référents pour encadrer un aspect particulier de la Ligue Régionale. Ils peuvent constituer des relais pour les commissions et les dispositifs nationaux.

◆ Ressources :

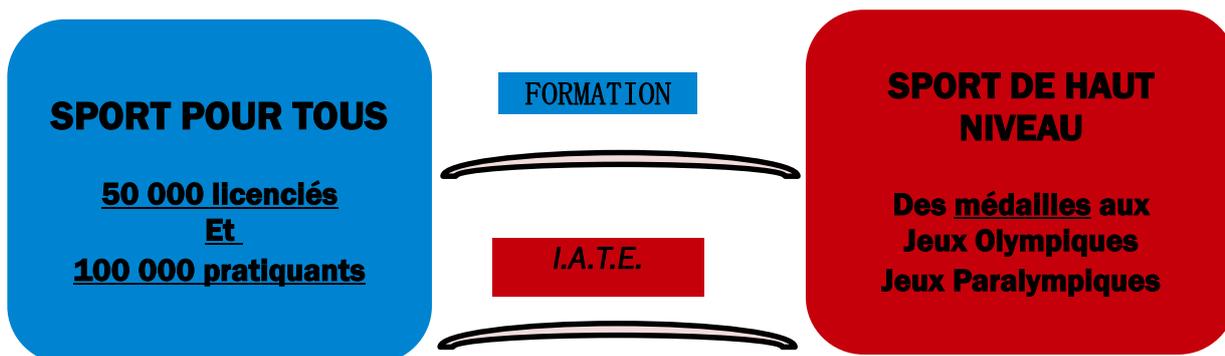
Le financement du plan de développement fédéral s'appuie sur la convention pluriannuelle d'objectif signée avec le ministère, les fonds propres de la fédération et des partenariats publics et privés. Chaque acteur, quel que soit sa place dans un dispositif national, régional ou local doit effectuer une veille des moyens de financement existant et mobiliser les sources de partenariat potentielles par le biais d'un réseau référent.

1.3. Les quatre actions du plan annuel de performance (PAP) du programme sport du MVJS

- Action 1 : promotion du sport pour le plus grand nombre
- Action 2 : développement du sport de haut-niveau
- Action 3 : prévention par le sport et protection des sportifs
- Action 4 : promotion des métiers du sport

1.4. Plan de développement fédéral : DEVELOPPER ► FORMER ► GAGNER

L'ambition et une démarche d'accompagnement au service de la performance



Afin d'atteindre les deux grands objectifs de la F.F.TRI., deux stratégies complémentaires doivent être élaborées. Un développement quantitatif (50 000 licenciés) et qualitatif (des médailles aux Jeux Olympiques). Mais pas seulement ! L'enjeu consiste à construire des ponts entre ces deux univers : la formation des athlètes, mais aussi de l'encadrement doivent répondre à cette exigence.

◆ La formation au service des deux objectifs principaux

Les actions de formation au service du plus grand nombre sont en effet les leviers indispensables pour accéder à la performance.

Elles doivent constituer une priorité permanente de la fédération et permettre de :

- structurer la richesse et la potentialité pédagogique offertes par les différentes pratiques du triathlon
- développer un système de formation permettant la reconnaissance, la valorisation et la professionnalisation des acteurs qui participent à

l'encadrement et la progression des licenciés de la F.F.TRI. et des pratiquants de manière plus générale.

◆ Des plans d'actions transversaux

Dans un contexte mondialisé où le développement des organisations et des pratiques sportives doit nécessairement être pensé de manière éthique et durable, deux plans d'actions transversaux ont été établis par la F.F.TRI. Ils sont en effet étroitement liés aux trois principaux objectifs de la fédération et doivent constituer un fil rouge permanent de l'ensemble de ses actions.

- le développement durable.
- les relations internationales

Pour des raisons d'organisation du document, le Développement Durable sera associé aux axes « Développement » et « Formation », les relations internationales à celui du « Sport de Haut-niveau ».

1.5. Des objectifs et des indicateurs fédéraux partagés avec le MVJS

Les présentes directives techniques s'appuient prioritairement sur les axes généraux du plan annuel de performance (PAP) du programme sport. Ils ont été retranscrits dans la convention d'objectifs (C.O.) passée entre le Ministère chargé des sports et la F.F.TRI.

La réalisation des objectifs partagés se mesure à l'aide d'indicateurs de performance communs.

Notre histoire et notre spécificité conduisent chaque fédération et la F.F.TRI. en particulier, à mener des actions de développement qui lui sont propres et ne sont, par conséquent, pas éligibles au PAP du programme sport.

Le présent document s'attache à mettre en évidence les actions et indicateurs qui sont partagés et les autres, internes à la F.F.TRI.

2. Développer la pratique et former de manière durable

2.1. Axe n°1 : Développer le Triathlon pour tous

Objectif n°1 : Poursuivre l'accroissement du nombre de clubs, de licencié, d'épreuves.
[L.Massias](#)

- ◆ Développer les [Espaces Triathlon](#)
- ◆ Favoriser la [pratique Animation](#) (Animathlon, Triathlon Itinérant, Rando Triathlon) auprès des différents publics
- ◆ Favoriser la pratique des autres disciplines enchaînées (Aquathlon, Bike and Run, Triathlon et Duathlon vert)
- ◆ Contribuer à l'évolution de la Réglementation Générale Fédérale

Indicateurs partagés : nombre de licenciés et ATP (autres titres de pratique)

Indicateurs F.F.TRI. : nombre de clubs, épreuves, Espaces Triathlon

Objectif n°2 : Poursuivre la diversification des pratiques pour des publics identifiés [L.Massias](#)

- ◆ **Développer la pratique Jeune** : [D.Mangel/R.Lieux](#)
 - Promouvoir l'Ecole Française de Triathlon
 - Labelliser et Promouvoir les Ecoles de Triathlon
 - Développer le Class Tri
 - Faire vivre un challenge régional par ligue
 - Développer les relations avec le milieu scolaire par le biais de l'EFT
 - Evaluer les épreuves nationales et participer à leurs évolutions réglementaires et techniques
- ◆ **Développer la pratique Féminine** : [C.Péon](#)
 - Coordonner et animer le [Plan de Féminisation](#).
 - Encourager la prise de responsabilités des femmes dans le triathlon.
 - Favoriser l'accès à la pratique pour les femmes.
 - Engager une communication nationale ciblée.
 - Proposer une pratique compétitive équitable des plus jeunes jusqu'au Haut-niveau.



- ◆ **Développer le Paratriathlon : [C.Mazure](#)**
 - Coordonner et animer le réseau des référents régionaux
 - Développer et structurer les offres de pratique compétitive et de loisir
 - Développer notre politique de classification
 - Engager une communication nationale ciblée



- ◆ **Initier le projet « Santé Bien-être Loisir » [R.Lieux](#)**
 - Coordonner et animer le projet Santé Bien-Être Loisir
 - Prévention primaire - Modalités d'accueil de publics sportifs et sédentaires dans les clubs
 - Prévention secondaire et tertiaire - Modalités d'accueil des publics en partenariat avec le milieu médical
 - Manifestations loisir et espaces triathlon
 - Engager une communication nationale ciblée

Indicateurs partagés : Nombre et taux de licencié(e)s Jeunes, Féminines et Paratriathlètes. Nombre de clubs accueillant des Paratriathlètes

Indicateurs F.F.TRI. : Nombre d'épreuves jeunes, féminines et Paratriathlètes, nombre de licence loisir

2.2. Axe n°2 : Former et Professionnaliser, accompagner l'emploi [S.Libicz](#)

Objectif n°1 : Animer le Centre National de Formation [S.Libicz](#) / [N.Billard](#)

- ◆ Organiser des formations fédérales (BF5-BF4-BF3) de qualité et les promouvoir. [Guide Formation Diplômes/Niveaux/Prérogatives](#)
- ◆ Améliorer le maillage territorial des formations fédérales afin de mieux répondre à la demande
- ◆ Assurer une formation de qualité aux stagiaires [DEJEPS](#) et promouvoir la formation.
- ◆ Accompagner les éducateurs dans leurs certifications et les organismes de formation dans la mise en place de BPJEPS
- ◆ Prendre en compte les demandes de validation des acquis d'expérience d'acteurs ([Procédure RAE](#)) de la vie fédérale en vue de l'acquisition d'un diplôme.

- ◆ Assurer une formation de qualité à nos bénévoles.
- ◆ Elaborer des documents de référence, créer des outils
- ◆ Développer un réseau institutionnel et des partenariats

Indicateurs F.F.TRI. : nombre de BF5/BF4/BF3/bénévoles ayant validé leur examen et/ou participer à la formation, stagiaires DEJEPS ayant pérennisé un emploi, documents de référence élaborés.

Objectif n°2 : Favoriser la professionnalisation de l'encadrement [A.Dodu](#)

- ◆ Former et accompagner les candidats en vue de l'obtention du DEJEPS
- ◆ Aider les candidats issus du triathlon à la préparation au concours du Professorat de Sport
- ◆ Structures Régionales:
 - Favoriser la mise en place d'Equipe Technique Régionale (ETR)
 - Assurer un lien constant avec les instances régionales
 - Accompagner techniquement les élus dans l'analyse de la professionnalisation de leur structure
- ◆ Autres structures :
 - Accompagner techniquement les élus dans l'analyse de la professionnalisation de leur structure
 - Identifier le bassin d'emploi et son évolution dans le temps
 - Adapter l'offre de formation fédérale et d'état à la demande exprimée par les structures
 - Favoriser les passerelles de formation interfédérale
 - Apporter conseil et expertise auprès des stagiaires

Indicateurs partagés : nombre d'accompagnement de structures débouchant sur une professionnalisation.

Indicateurs F.F.TRI. : nombre d'emplois créés au sein des ligues / structures locales (Comités départementaux, clubs), ETR créées.

Objectif n°3 : assurer la formation des CTN, CTL, entraîneurs de SHN

- ◆ Mettre en place des formations auprès des Conseillers Techniques de Ligue (CTL) et Agents de développement. [S.Libicz](#)

- ◆ Mettre en place des formations auprès des entraîneurs de Sportifs de Haut Niveau. [G.Honorat](#)
- ◆ Organiser la formation continue des Personnels Techniques et Pédagogiques (PTP). [S.Zimmer](#)
- ◆ Assurer la formation initiale des Professeurs de Sport Stagiaire. [S.Zimmer](#)

Indicateurs partagés : nombre d'actions collectives de formation de cadres concernés (CTS/CTL)

Indicateurs F.F.TRI. : nombre de CTL en formation, jours de formation, PS titularisés.

2.3. Le développement durable [S.Zimmer](#)

[Guide DD de la F.F.TRI. Agenda 21, Fiches bonnes pratiques](#)

- ◆ Organiser le maillage territorial des référents développement durable
 - Créer, animer un réseau de référents DD au sein des ligues régionales
 - Créer, animer un réseau de référents DD au sein des commissions nationales et des services administratifs et financiers fédéraux
 - Fédérer les organisateurs engagés dans le DD

- ◆ Pérenniser et établir des partenariats structurants
 - Pérenniser les partenariats avec « Surfrider » et « Générali »
 - Construire de nouveaux partenariats en faveur du développement du DD

- ◆ Promouvoir les labels développement durable
 - Assurer la promotion des trois niveaux de label (1 et 2 étoiles triathlon durable, et le label « Développement durable, le sport s'engage[®] » du CNOSF
 - Dématérialiser la procédure de labellisation 1 et 2 étoiles Triathlon durable
 - Accompagner les ligues dans leur politique de promotion du développement durable au sein de leur territoire.

- ◆ Conserver l'efficacité des outils fédéraux de promotion et de structuration du développement durable
 - Organiser une veille des labels, du guide développement durable, de l'agenda 21 fédéral
 - Créer un observatoire fédéral DD



- ◆ Communiquer sur nos actions
 - Création de logos, d'une banque d'images dédiées au DD F.F.TRI. et des outils de communication
 - Communication nationale

Indicateurs partagés : nombre de référents DD Ligue régionale

Indicateurs F.F.TRI. : nombre de commissions nationales avec référent DD, labels 1* et 2*, publications, structures investies dans « initiatives océanes »

2.4. Mise en œuvre des dispositifs, moyens mobilisés

Afin de développer les dispositifs et outils existants dans les territoires, la stratégie fédérale s'attache à :

- ◆ Négocier un engagement réciproque sur les axes de développement fédéraux entre la F.F.TRI. et chaque LR en fonction de leur spécificité: [Convention F.F.TRI.-LR](#)
- ◆ Renforcer et s'appuyer sur les réseaux de référents mis en place localement
- ◆ Interroger leur pertinence et les adapter aux situations spécifiques locales
- ◆ Evaluer ensemble les moyens mobilisés et mobilisables humains, structurels et financiers
- ◆ Mieux appréhender les politiques de subvention des ministères et associations en lien avec nos projets d'action, du CNDS, des services déconcentrés du MVJS et des collectivités territoriales pour les solliciter à bon escient.
- ◆ Entretenir des relations régulières pour les ligues avec les DRJSCS et faire remonter les fiches CNDS et les conventions avec les régions renseignées à la F.F.TRI.
- ◆ Mobiliser les organismes de formation professionnelle (OPCA) chargés de leur financement
- ◆ Promouvoir l'orientation de la Taxe d'Apprentissage vers le DEJEPS triathlon par le biais du réseau des acteurs et licenciés de la fédération
- ◆ Entretenir les partenariats existant et en initier d'autres : EFT avec USEP et UNSS, Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA) par exemple
- ◆ Renforcer le travail interfédéral en s'appuyant sur les Pôles Ressources Nationaux : [Sports de Nature](#) , [Sport et Handicaps](#), [Sport et Mixité](#), [Sport Santé Bien-être](#)

3. Développer le Sport de Haut-niveau et renforcer le rang de la France

3.1. Axe n°3 : Accompagner pour Gagner [B.Maze, G.Honnorat](#)

Objectif n°1 : Performer sur la série championnat du monde et préparer les JO de 2016
[S.Poulet](#), [S.Deanaz](#)

- ◆ Améliorer le niveau de performance des athlètes identifiés
- ◆ Accompagner le projet de performance de chaque athlète

Indicateurs partagés : rang de la France, nombre de Top 6 au classement final et sur les étapes de la Série Championnat du Monde

Objectif n°2 : Préparer la relève pour 2020-2024 [S.Poulet, G.Honnorat](#)

- ◆ Performer aux Championnats du Monde Junior, U23 et d'Europe Youth, Junior U23
- ◆ Identifier et Accompagner le projet de performance de chaque athlète à potentiel [IATE](#)
 - Stages à destination du public cible
 - Compétitions internationales (Coupes d'Europe Junior) et nationales
- ◆ Inciter une politique volontariste de détection et favoriser l'éclosion d'athlètes à potentiel

Indicateurs partagés : nombre de finalistes CE, CM juniors, médailles CE Youth, CM U23.

Indicateurs F.F.TRI. : nombre de finalistes aux JOJ, médailles aux CE U23.

Objectif n°3 : Performer AUX JEUX Paralympiques de 2016 [N.Becker](#)

- ◆ Améliorer le niveau de performance des athlètes identifiés
- ◆ Accompagner le projet de performance de chaque athlète
- ◆ Favoriser l'éclosion d'athlètes à potentiel
- ◆ Prendre en compte le contexte : structuration et réglementation en cours

Indicateurs partagés : rang de la France, nombre de médailles aux Championnats du Monde Paratriathlon.

Objectif n°4 : dynamiser le parcours de l'Excellence Sportive

- ◆ Dynamiser les structures fédérales existantes PES, G.Honorat
- ◆ Organiser les structures individuelles
- ◆ Créer un pool d'entraîneurs
- ◆ Accompagner le projet de performance de chaque athlète inscrit dans une structure du PES ou un dispositif.

Indicateurs F.F.TRI. : nombre d'athlètes référencés dans les niveaux de classification

3.2. Développer les relations internationales P.Fattori

- ◆ Animer la Commission des Entraîneurs Nationaux auprès de l'I.T.U.
- ◆ Participer aux travaux des Commissions auprès de l'I.T.U. et de l'E.T.U.
- ◆ Participer à l'évolution des règles de compétitions internationales et de qualification
- ◆ S'assurer de la transmission des informations des instances internationales aux différents acteurs de la vie fédérale (DTN, ADTN, EN, CNAI)
- ◆ Favoriser la présence d'acteur de la F.F.TRI. au sein de différentes commissions I.T.U./E.T.U.
- ◆ Promouvoir et accompagner l'organisation de compétitions internationales labellisées en France
- ◆ Promouvoir les échanges internationaux entre gouvernement et fédérations nationales dans le cadre de relations bilatérales ou multilatérales
- ◆ Favoriser la création d'une association des pays francophone
- ◆ Faire reconnaître les formations d'entraîneur fédérales au niveau international

Indicateurs partagés : nombre de postes occupés aux bureaux exécutifs comités et commissions ITU/ ETU.

Indicateurs F.F.TRI. : nombre d'épreuves à label international sur le territoire français.

3.3. Prévention par le sport et protection des sportifs

- ◆ Accompagner les médecins dans la mise en œuvre de la surveillance médicale réglementaire [SMR](#)
- ◆ Identifier un médecin référent par collectif d'athlètes SHN. [Organigramme de la Commission Médicale Nationale](#)
- ◆ Optimiser le suivi médical et paramédical lors des déplacements des Equipes de France
- ◆ Stages et compétitions collectif senior
- ◆ Stages et compétitions collectif relève (IATE, junior, U23)
- ◆ Accompagner l'athlète dans le suivi de sa santé
- ◆ Veille et alerte des comportements nuisibles à la santé, [Prévention du dopage](#)
- ◆ Suivi de la localisation des SHN

Indicateurs partagés : taux de SMR complet SHN et espoirs

3.4. Mise en œuvre des dispositifs, moyens mobilisés

- ◆ Approfondir l'analyse de l'activité et optimiser le service Expertise de la performance. [B.Maze](#)
 - Coaching, Accompagnement mental
 - Évaluations physiologiques
 - Outils d'aide à l'entraînement
- ◆ Optimiser la logistique et le suivi des partenariats techniques
- ◆ Assurer un suivi socioprofessionnel de qualité. [Guide des SHN](#)
[B.Maze, G.Honnorat](#)
- ◆ Maîtriser la communication des Equipes de France
- ◆ Former des entraîneurs de Haut-niveau
- ◆ Etre proactif sur les schémas d'équipement sportif en matière de piscine et favoriser leur l'accès aux structures fédérales

- ◆ Nature des ressources mobilisées par secteur :
 - La grande majorité des actions nationales liées au développement du sport de Haut-niveau entre dans le cadre de la **convention d'objectif (CO)** : stages et compétitions EDF, PES, Aides Personnalisées, SMR, programme d'échanges internationaux
 - Les demandes relevant de la représentation internationale des élus : **CNOSF**
 - Les demandes relevant de l'organisation des grands événements sportifs internationaux (DRHN) : **CNDS**